

Compte rendu

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOUT 2018

Présents :

BAUDE Christian	LAVEILLE Denis
BESLON Jacques	LEMOINE Sylvie
BESLON Laurent	LEPAS René
BRIARD Alain	LEREBOURG Yves
BRIAULT Christelle	MARTINS Ghislaine
COLLADO Jacqueline	MEISS David
DEDIEU Alain	MOURE Elise
DESMONTS Catherine	RICHARD Michel
FEUILLET Daniel	ROLLAND Anthony
FOLLIOT Noëlle	
GATE Denis	
GAUMONT Nicole	
HERMON Jean-Pierre	
HOREL Jacques	
HUE Thierry	

Absents

BLIN Françoise ; LARSONNEUR Anthony, ROUXELIN Yann BUHOT Béatrice, DOUARD Christelle RICHARD Jocelyne CHÂTELET Jean-Marc, SÉBERT Marie-Pierre

Pouvoirs

BIDOT Jean a donné pouvoir à Michel Richard, de SAINT JORES Sylvain a donné pouvoir à David Meiss, FOULON Franck a donné pouvoir à René Lepas, HEUDIER Dominique a donné pouvoir à Noëlle Folliot, PICQUES Thierry a donné pouvoir à Daniel Feuillet

Nombres de membres			
Afférents	Présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de voix pouvant s'exprimer.
37	24	5	29

M DEDIEU Alain . est désigné(e) en qualité de **secrétaire** par le conseil municipal (article L. 2121-15 du CGCT).

Approbation des comptes rendus des conseils municipaux du 5 juillet 2018

Observations : Problème sur les absents et les procurations.

Corrections apportées

Pour : 29	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

1- Vente d'une parcelle constructible sur la commune déléguée de Fervaches

Rapporteur : Michel Richard et René Lepas

La vente de cette parcelle a déjà été évoquée lors du précédent conseil.



Un couple est intéressé pour l'achat d'une partie de la dite-parcelle

Désormais la commune faisant plus de 2000 habitants, nous sommes obligés de faire estimer par les domaines les biens que nous souhaitons vendre.

Considérant l'estimation des domaines : 15-20€/m²

Observations : Délibération reportée car Le couple intéressé s'est désisté

2- Vente d'une partie de terrain sur la commune déléguée de Fervaches (Petit bois)

Rapporteur : René Lepas

En complément d'une délibération prise pour céder une partie d'une petite parcelle (Petit bois pour chemin de randonnée) achetée par la commune et revendue à Monsieur Loisel,

Considérant l'avis des domaines

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE la vente du terrain pour 500 euros**

Pour : 29	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

3- Personnel communal

Rapporteur : Monsieur le Maire

- Création emploi permanent de 30h (école)

Cela concerne le poste de Maryse James

Pour : 29	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

Observations : Avis favorable du conseil

- Autorisation de signer conventions de mise à disposition avec Tessy Moyon Sports
Mise à disposition de Florian Dréo et Alexis Fleuret

Pour : 29	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

Observations : Avis favorable du conseil

- Convention de mise à disposition avec la commune de Landelles et Coupigny

Mise à disposition de l'ATSEM de Landelles et Coupigny dans le car.

⇒ Voir si paiement par Saint-Lô Agglo.

Pour : 29	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

Observations : Avis favorable du conseil

- Convention avec le centre de gestion relative à la médiation amiable

La loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle prévoit, jusqu'au 18 novembre 2020, l'expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en matière

De litiges de la fonction publique. En application du décret du 16 février 2018 et de l'arrêté du 2 mars relatifs à la médiation préalable obligatoire, cette médiation peut être assurée par les Centres de Gestion qui se sont portés volontaires pour faire partie de l'expérimentation, à compter du 1^{er} avril 2018.

Ainsi le Centre de Gestion de la Manche, en tant que « tiers de confiance » auprès des élus employeurs, s'est inscrit dans le dispositif expérimental, et ce en collaboration avec le Tribunal Administratif de Caen.

Il s'agit d'une nouvelle mission facultative à laquelle les collectivités peuvent adhérer volontairement mais dans un délai contraint, par délibération et convention conclue avec le Centre de Gestion au plus tard le 31 décembre 2018 (décret n°2018-654 du 25 juillet 2018).

Observations : Avis favorable du conseil

Pour : 29	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

4- Finances

Rapporteur : Monsieur le Maire

- Décision modificative pour les travaux réalisés par le SDEC sur la commune déléguée de Pont-Farcy

Décision modificative proposée

Section d'investissement		
Dépenses	Article 2041582	+ 8 800 euros
Dépenses	Article 21318 opération 145 (Accessibilité Pont-Farcy)	- 8 800 euros

Observations : Avis favorable du conseil

Pour : 29	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

- Amortissements pour les travaux réalisés par le SDEC

Durée d'amortissement pour travaux du SDEC fait dans le haut du bourg et dans le camping : 10 ans

Observations : Avis favorable du conseil

Pour : 29	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

- Mise en non-valeur

Demande du trésorier de mettre en créances irrécouvrables une dette de 141.69 euros (Assainissement collectif)

Observations : Avis favorable du conseil

Pour : 29	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

- Autorisation de percevoir une subvention de l'AICLAPT

Depuis 2 ans, l'association AICLAPT prend à sa charge la moitié du déficit d'un spectacle organisé lors de la saison culturelle.

Cette année, le spectacle subventionné est « l'Orchestre de Normandie » du 6 avril 2018.

L'AICLAPT propose une subvention de 233 euros

Observations : Avis favorable du conseil

Pour : 29	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

5- Saison culturelle : mise en place de tarifs

Rapporteur : Elise Mouré

Tarifs de la saison culturelle déjà en place

Tickets à plein tarif :

- 10 € : tickets de couleur rose :
- 8 € : tickets de couleur vert fluo :
- 12 € : tickets de couleur saumon:

Tickets à tarif réduit

- 5 € : tickets de couleur beige
- 6 € : tickets de couleur verte
- 8 € : tickets de couleur parme :
- 4 € : tickets de couleur rouge

Tickets à tarif unique

- 7€ : tickets de couleur jaune

Tickets gratuits

- Gratuit : tickets de couleur jaune
- Invités : tickets de couleur bleu

Le conseil municipal,

- AUTORISE la création des tickets
 - Plein tarif : 19 euros
 - Tarif réduit : 13 €

Observations : Monsieur le Maire remercie Elise Mouré et l'ensemble du comité de programmation pour le travail remarquable fourni. La plaquette est en cours de diffusion.

Le bilan financier de la précédente saison sera présenté au prochain conseil.

Elise Mouré présente la saison culturelle 2018/2019. Cette saison aura deux têtes d'affiche : Nicolas Peyrac et Frédéric Fromet.

Le tarif peut paraître élevé mais les spectacles financés uniquement par la commune ne sont pas autant subventionnés que ceux de Villes en scènes, antenne du Conseil départemental de la Manche.

A noter l'ouverture de la saison culturelle qui aura lieu le mardi 25 septembre, ce sera l'occasion d'avoir une photographie de la saison et faire une présentation à la population.

Pour : 29	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

6- SDEM Approbation de l'extension de périmètre dû à la commune nouvelle de Tessy-Bocage

Rapporteur : Monsieur le Maire

Extension du périmètre du SDEM en raison de l'adhésion de la commune nouvelle de Tessy-Bocage

Le conseil municipal est invité à délibérer pour donner son avis sur l'extension de périmètre

Observations : Avis favorable

Pour : 29	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

7- Saint-Lô Agglo : approbation du dernier rapport de la CLECT

Rapporteur : Monsieur le Maire

Voir dossier en annexe

Conformément à l'article 1609 nonies C IV du code général des impôts, la mission de la CLECT est de procéder à l'évaluation des charges transférées à l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique consécutivement aux transferts de compétences opérés par les communes à son profit. A ce titre, la CLECT doit élaborer un rapport qui présente l'évaluation des charges transférées.

Ce rapport constitue la référence pour déterminer le montant de l'attribution de compensation (AC) qui sera versée par l'EPCI aux communes.

Une fois adopté par la CLECT en son sein, le rapport est soumis aux conseils municipaux qui délibèrent sur le document proposé dans son intégralité sans possibilité d'ajout, de retrait, d'adoption partielle.

Il doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux.

Pour mémoire, le premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales définit la majorité qualifiée comme l'approbation par « deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population ».

La CLECT s'est réunie le 11 juin 2018, afin de travailler sur l'évaluation des charges rétrocédées aux communes dans le cadre de la compétence TAP.

Le rapport complet est annexé à la présente délibération.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C IV et V, disposant notamment que les établissements publics de coopération intercommunale soumis au régime de fiscalité professionnelle unique doivent créer une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT),

Considérant que la CLECT a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges transférées et rétrocédées et que cette évaluation fait l'objet d'un rapport,

Considérant que le rapport du 11 juin 2018 a été approuvé à la majorité (une voix contre) par les membres de la CLECT

Considérant que ce rapport établi par la CLECT doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux,

Vu le rapport de la CLECT daté du 11 juin 2018, ci-annexé,

Le conseil municipal, est invité à délibérer pour

- **Donner son avis sur le rapport CLECT**

Observations : Avis favorable

Pour : 23	Contre :	Abstentions : 6
------------------	-----------------	------------------------

8- Devis en cours

Rapporteur : Monsieur le Maire

Entreprise	Travaux	Montant TTC	Etat
Daltoner	Onduleur pour la mairie et bibliothèque	547.76 €	Mis en place
Off 7	Impression livrets saison culturelle	840 €	commandé
SDEC	Eclairage public haut du bourg	8 729.66 €	commandé
Norm' Equip	Rideaux école maternelle	434.16 €	commandé
Guilloux matériaux	Séparation d'urinoirs école maternelle	999.34 €	commandé

11- Dates à retenir

- 1) Tessa Infos

12- Questions diverses

- Communes nouvelles

Au vu des informations qui circulent, un courrier a été fait à Monsieur le Sous-préfet afin de l'alerter sur la nécessité de faire des communes nouvelles, une cohérence territoriale.

Monsieur le maire a fait un point sur les zones artisanales qui ont été déjà le fruit d'entente entre communes ; Cela pourrait être un bon point de départ pour un projet de territoire.

- Saint-Lô Agglo

Monsieur le Maire fait part de l'oubli par Saint Lô Agglo du forum des Associations qui a lieu le samedi 1^{er} septembre dans la brochure « A Vos Marques ».

Cela s'ajoute à l'oubli également lors de la tournée qui a eu lieu pour engager les études pour les PLUi.

Aucune visite de la commune ou de ses entreprises n'a été prévue.

Cela reflète un problème de reconnaissance de la commune de Tessa-Bocage alors qu'elle est répertoriée comme pôle de centralité.

Rappel des dates

- Samedi 1^{er} septembre : forum des associations
- Vendredi 7 et samedi 8 septembre : Festival Au son d'Euh Lo
- Vendredi 19 octobre : réunion publique à Pont-Farcy

Saint-Lô Agglo a fait des tests dans les réseaux d'eaux. La commune déléguée était un test.

- Commission du personnel communal

A programmer

- Point sur le lotissement Millet

Les dernières parcelles sont en train de se vendre.

Un aménagement de lotissement peut être envisagé sur la parcelle dite « Intermarché » à la minoterie.

Elise Mouré se demande s'il ne faudrait pas être plus visionnaire sur l'avenir du bourg plutôt que de continuer à agrandir via des lotissements.

- Les travaux de la route de Saint-Lô :

Les résultats de l'appel d'offres seront communiqués au prochain conseil.

Tour de table :

Christian Baude : demande que la commission voirie se réunisse afin d'étudier le débermage
Rappelle que la commune est en zéro phyto donc demande l'indulgence des habitants sur la propreté des voiries communales.

René Lepas :

Demande si nous pourrions nous renseigner pour une balayeuse.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Lepas d'étudier les prix et les utilisations possibles.

Nicole Gaumont rappelle que le repas des cheveux blancs aura lieu le dimanche 21 octobre.

Fait appel aux bonnes volontés du conseil.

Demande si on pourrait avoir un micro lors des conseils.

Jacques Horel fait part du devis de l'engazonnement des cimetières.

La décision doit être prise au vu du budget communal.

David Meiss fait part de la multiplicité des affichages à la sortie des autoroutes.

Est-ce que la commune pourrait organiser cet affichage ?

Voir la légalité du projet et le coût

Thierry Hue demande si une tournée d'enrobé à froid est prévue.

Il faut répertorier les nids de poule sur l'ensemble de la commune.

Anthony Rolland : commission communication : lundi 3 septembre 2018 à 20h00 : travail sur le Tessa potin 2019

Denis Gaté déplore que les travaux d'éclairage du camping se fassent durant l'ouverture et en présence des campeurs.

Alain Dedieu fait part de la volonté d'une équipe de Pont-Farcy de remonter la base de loisirs.

Une réunion sera organisée pour amorcer la réouverture.

Fin de la réunion à 22h45.